



Formulaire d'inscription des marchands itinérants pour la Fête des Saisons

Nom du stand :			
Nom du propriétaire du stand :			
Numéro de téléphone du propriétaire du stand :			
Adresse e-mail :			
Adresse postale du marchand :			
Responsable du stand pendant la fête :			
Numéro de téléphone de responsable du stand :			
Description des articles vendus sur le stand :			
Nombres de mètres linéaires souhaités :			
Utilisation de gaz :	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Electricité :	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
Puissance électrique souhaitée :	<input type="radio"/> 230 V	<input type="radio"/> 400 V	Amp :
Types d'appareils électriques sur le stand :			
Vous serez présent avec votre stand le :	<input type="radio"/> Vendredi	<input type="radio"/> Samedi	<input type="radio"/> Dimanche

Merci de joindre avec l'inscription le modèle en matière d'hygiène du canton de Berne si vous vendez de la nourriture. (Fichier PDF disponible sur le site de la Fête des Saisons, onglet Inscriptions marchands)

Lieu, jour, mois, année :

Signature du propriétaire du stand :

Ne pas remplir :	<input type="radio"/> Inscription OK	<input type="radio"/> Inscription refusée	<input type="radio"/> Inscription incomplète	<input type="radio"/> Modèle hygiène OK
-------------------------	--------------------------------------	---	--	---

<u>Prix pour les marchands itinérants vendant de la nourriture</u>	
Place jusqu'à 5 mètre linéaire (électricité comprise)	300.00
Par mètre linéaire supplémentaire (électricité comprise)	50.00
Forfait supplémentaire en cas de consommation électrique importante	50.00
Supplément pour inscription après le 3 juillet	60.00
Amende pour branchement électrique abusif	100.00 par prise
Amende pour non-respect des règles de la FDS	100.00

<u>Prix pour les marchands itinérants ne vendant pas de la nourriture</u>	
Place jusqu'à 5 mètre linéaire (électricité comprise)	70.00
Par mètre linéaire supplémentaire (électricité comprise)	5.00
Forfait supplémentaire en cas de consommation électrique importante	25.00
Supplément pour inscription après le 3 juillet	30.00
Amende pour branchement électrique abusif	100.00 par prise
Amende pour non-respect des règles de la FDS	100.00